



# FORMATION CONTINUE POUR LES PROFESSEURS DE LYCÉE

---

Depuis plusieurs années, l'introduction d'un enseignement de l'informatique au lycée fait l'objet d'une réflexion qui a conduit récemment à introduire en classe de seconde, puis en classe de première, des notions d'algorithmique. Ces notions sont enseignées dans le cadre de l'enseignement en mathématiques. A partir de la rentrée 2012, une spécialité informatique sera créée en terminale S (à côté des spécialités mathématiques, physique et SVT existant actuellement). Un public de 5000 élèves de terminale est visé, ce qui implique l'ouverture d'un nombre assez important de classes de ce type dans chaque académie. Cette option sera enseignée par des professeurs de mathématiques, physique-chimie ou STI qui devront au préalable obtenir une « habilitation » à enseigner en informatique. L'ENS Rennes, associée à ses partenaires bretons (universités de Rennes 1, de Bretagne Occidentale et de Bretagne Sud, INSA de Rennes, Supélec Rennes, Inria Rennes-Bretagne Atlantique) s'est fortement impliquée dans la formation des professeurs de l'académie de Rennes en vue de cette habilitation. En 2011, une première vague de 24 professeurs des lycées de la région a ainsi suivi 5 jours de formation dans ses locaux, alternant cours fondamentaux et travaux pratiques. Cette formation repose sur les quatre grands piliers de la science informatique : les algorithmes, les machines, les langages de programmation, l'information numérique. Elle est ensuite complétée par des travaux personnels encadrés par des tuteurs universitaires.

Mise à jour le 15 avril 2014